



ÉCO'MORTE SAISON

**Un accompagnement
pour raisonner ses
achats et mieux
gérer ses stocks**

Les AVANTAGES

- > Un gain financier grâce à un raisonnement à la parcelle.
- > Un argumentaire technique permettant d'expliquer le choix du programme.
- > Un conseil objectif et indépendant de tout intérêt financier.
- > L'expertise d'un conseiller agronomique.
- > Remise d'un compte-rendu.

*Optimiser vos itinéraires techniques
et vos charges opérationnelles dans
le respect de la réglementation,
en optant pour la prestation
ECO'morte saison.*

ÉCO'MORTE SAISON

Le programme indispensable à votre réussite



VOUS SOUHAITEZ :

- ▶ Un conseil sur le choix d'espèces et de variétés selon vos besoins.
- ▶ Une prise en compte de l'environnement économique de votre atelier dans les programmes de protection de vos cultures (maladies, ravageurs, désherbage, verse).
- ▶ Une veille réglementaire pour être mieux informé et ajuster votre programme si nécessaire.



NOUS VOUS PROPOSONS :

- ▶ Reprise des itinéraires techniques et établissement d'un prévisionnel phytosanitaire par variété dans le respect de la réglementation.
- ▶ Calcul des coûts des programmes phytosanitaires et optimisation en proposant les solutions techniques les mieux adaptées à votre exploitation.
- ▶ Une information sur les nouveautés réglementaires et techniques à prendre en compte dans vos choix pour la campagne.



PUBLIC

Agriculteurs avec un atelier céréalière



DURÉE

1 à 2 RDV par an

Nov/Déc : commande semences et produits

Juin/Juillet : commande semences et produits



TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE

Conditions de vente sur demande



MODALITÉS ET LIVRABLES

Préalable de 2h de rdv si dossier client inexistant. 4h de rdv au 1^{er} passage et 2h de rdv au 2^{ème} passage avec échanges avec l'agriculteur sur ses pratiques. Remise compte rendu détaillé du ou des programmes choisis



Prestation liée : Le suivi cultural

Votre interlocuteur

Conseiller spécialisé grandes cultures
Maxence LEGENDRE
06 73 48 02 20
maxence.legendre@loiret.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture du Loiret est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par CDA France. Elle est également agréée dans le cadre du Système de Conseil Agricole global. A ce titre, elle est titulaire d'un contrat d'assurance n° 13038079U / 4121, garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisation phytopharmaceutiques.

